

Interview

Nicolas Véron, Associé d'Etudes et conseil pour l'information financière (ECIF).

Vers une disponibilité plus immédiate de l'information financière

Option Finance – Vous venez de corédiger un ouvrage* consacré à l'information financière. Quel était votre but en écrivant ce livre ?

Nicolas Véron – Nous avons cherché à donner à des responsables économiques qui n'ont pas une formation comptable des clés de lecture pour comprendre ce qui se passe dans le domaine de l'information financière. En effet, ce secteur, qui était jusque-là réservé à des spécialistes, devient un sujet d'intérêt général compte tenu de nombreux changements récents dans l'environnement de marché.

En quoi l'apparition de nouveaux langages informatiques va-t-elle, selon vous, améliorer l'information financière ?

Le langage XBRL, par exemple, permet désormais aux investisseurs et aux analystes financiers d'accéder à l'information financière sous forme de base de données, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. En fait, ce développement va permettre d'uniformiser et de comparer beaucoup plus facilement les données comptables et financières. Tout ne va pas changer du jour au lendemain, mais la tendance est à la disponibilité beaucoup plus immédiate de ces informations pour des calculs, des retraitements et des comparaisons. Encore très peu présent en Europe, XBRL est déjà testé par un nombre non négligeable d'entreprises aux Etats-Unis. D'ici cinq à dix ans, l'usage de ce type d'outils sera très développé et du coup un bon nombre d'attitudes dans la communauté financière seront modifiées.

Vous soulignez par ailleurs que le co-commissariat n'est pas, contrairement à ce qu'on croit, une garantie pour la fiabilité de l'information. Pourquoi ?

L'existence de deux commissaires aux

comptes pour une société implique souvent qu'aucun des deux auditeurs n'a une vision complète de l'entreprise, ce qui peut créer des conditions favorables à la manipulation ou à la dissimulation d'informations. En outre, le double commissariat peut conduire à une dilution des responsabilités de chacun d'entre eux. Enfin, lorsque les deux auditeurs sont en concurrence pour l'audit de certaines filiales, on peut craindre une remise en cause de leur indépendance



D.R.

«La pérennité du co-commissariat aux comptes n'est pas garantie.»

vis-à-vis du client. Même si le co-commissariat n'est pas en tant que tel menacé à court terme, sa pérennité n'est pas garantie : il reste une exception française dans un système de marchés de capitaux qui a tendance à être de plus en plus intégré.

A l'heure où l'on exige plus de transparence de la part des entreprises, est-il normal que les commissaires

aux comptes soient exemptés de toute obligation conséquente de communication ?

La raison pour laquelle les entreprises doivent publier leurs chiffres ne s'applique pas aux cabinets d'audit. Ce sont en général des sociétés de personnes et non de capitaux, gérées par des associés qui en sont également actionnaires. Pour autant, la question que nous soulevons est celle de la structure concurrentielle du secteur : ce modèle incite-t-il les cabinets à une meilleure qualité d'audit ? Pour répondre à cette question, il serait logique d'avoir plus d'informations sur leurs propres données financières, ce qui permettrait en outre d'alimenter le débat sur l'avenir du secteur, aujourd'hui concentré autour de quatre acteurs majeurs.

Que pensez-vous du système de régulation actuel organisé autour de l'AMF et du Haut Conseil du commissariat aux comptes ?

La principale question que soulève ce système porte sur le champ géographique. En effet la notion de marché national français perd peu à peu de son sens dans un contexte où les marchés financiers européens sont de plus en plus intégrés. La fragmentation selon les frontières de chaque pays peut devenir un risque pour l'efficacité de la régulation. Le fait que les régulateurs aient des frontières nationales alors que les acteurs agissent sur l'ensemble du continent européen rend leur travail difficile. Par ailleurs, cette fragmentation a tendance à affaiblir l'Europe vis-à-vis des partenaires américains que sont la SEC et le PCAOB.

Propos recueillis par Florence Serpeau

* *L'Information financière en crise – Comptabilité et capitalisme*, avec Matthieu Autret et Alfred Galichon (éditions Odile Jacob).

